

Commune de
LUC-SUR-MER

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS COMMUNICABLES :
19/12/2025

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025**

Date de convocation : 11/12/2025

Présents : Philippe CHANU, Claudie CRÉNEL, Florence LASKAR, Brigitte WATRIN, Nelly BOULET-LESAGE, Christine DURAND, Pierre-Marie WERLEN, Martine PATRY, Antoine PRUM, Dominique FOULEY-DOURDAN, Anne GUILLOU, Anne LEGOUX, Pascal LECARPENTIER, Jean-Marie AGUINET, Michèle ALLIX

Absents représentés :

Carole FRUGERE (pouvoir à Michèle ALLIX)
Sylvie STACCHETTI (pouvoir à Claudie CRÉNEL)

- ▶ Le quorum est atteint.
- ▶ A l’unanimité, Anne GUILLOU est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Informations aides diverses
- 2/ Vente du Foyer Dauven
- 3/ Informations diverses

En préambule, M. Le Président propose d’ajouter à l’ordre du jour la collecte organisée lors du repas des anciens au profit de l’épicerie solidaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal du 20 octobre 2025 est approuvé à l’unanimité.

INFORMATIONS AIDES DIVERSES

Mme CRÉNEL informe la commission administrative qu’elle a accordé selon sa délégation de pouvoir les dons suivants :

- 174.22 € pour aider à régler une facture EDF
- 300.00 € pour aider à régler le loyer
- 12.50 € pour aider à régler les frais de l'épicerie solidaire du mois d'octobre 2025
- 11.80 € pour aider à régler les frais de l'épicerie solidaire du mois d'août 2025
- 40.50 € pour aider à régler les frais de l'épicerie solidaire du mois d'octobre 2025
- 29.80 € pour aider à régler les frais de l'épicerie solidaire du mois d'octobre 2025
- 24.70 € pour aider à régler les frais de l'épicerie solidaire du mois d'octobre 2025
- 400.00 € pour aider à régler le loyer
- 25.90 € pour aider à régler les frais de l'épicerie solidaire du mois de novembre 2025
- 25.40 € pour aider à régler les frais de l'épicerie solidaire du mois de novembre 2025
- 300.00 € pour aider à régler une facture EDF
- 230.00 € pour aider à régler une facture OHM Energie
- 400.00 € pour aider à régler le loyer

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

2025-029	Vente du Foyer Dauven
-----------------	------------------------------

Le foyer Lucien Dauven, situé 4 rue Lucien Dauven, appartient au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Luc-sur-Mer.

Monsieur Philippe CHANU, Président, informe les membres de la commission administrative que par délibération n°2025-029, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour la mise en vente du bâtiment.

Une procédure de commercialisation a été conduite via la plateforme Agorastore, et la Commission des baux du 1er décembre 2025 a examiné les offres reçues.

Au terme de cette procédure, le candidat n°2 – SASU La Capricieuse, a été classé premier au regard de la qualité de son dossier, de sa capacité financière et de l'absence de conditions suspensives.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-5 applicable aux ventes immobilières du CCAS ;

VU l'avis du Domaine en date du 10 février 2025, fixant la valeur vénale du bien à 220 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

VU la délibération 2025-029 du Conseil municipal autorisant la mise en vente du foyer Dauven ;

VU le dossier cadastral relatif à la parcelle AH 103 sur laquelle est implanté ledit bâtiment ;

VU le dossier de commercialisation et d'analyse des offres réalisé via Agorastore, présentant notamment le classement final et la recommandation en faveur du candidat n°2 – SASU La Capricieuse ;

VU l'avis de la Commission des baux du 1er décembre 2025, ayant retenu le candidat n°2 au regard de ses garanties ;

VU la délibération 2025-092 du Conseil municipal autorisant la vente du bâtiment Foyer Lucien Dauven dans les conditions retenues par la Commission des Baux.

Considérant que le foyer Lucien Dauven, appartenant au CCAS, n'est plus utilisé et nécessite de lourds travaux de réhabilitation ;

Considérant que, par délibération antérieure, le Conseil municipal a autorisé la mise en vente du bâtiment ;

Considérant que la valeur vénale du bien est estimée à 220 000 €, avec marge d'appréciation permettant une cession minimale de 200 000 € ;

Considérant que la procédure de commercialisation a permis la réception de plusieurs offres, classées selon des critères objectifs (prix, solidité financière, absence de conditions suspensives, cohérence du projet) ;

Considérant que la Commission des baux du 1er décembre 2025 a retenu le candidat n°2 – SASU La Capricieuse, proposant un prix net vendeur de 177 562 € (soit 201 000 € FAI) et présentant les meilleures garanties ;

Considérant que le Conseil municipal a autorisé le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Luc-sur-Mer à procéder à la vente du foyer Lucien Dauven, sis 4 rue Lucien Dauven – 14530 Luc-sur-Mer, cadastré AH 103, au candidat n°2 – SASU La Capricieuse, pour un montant net vendeur de 177 562 € (soit 201 000 € FAI).

Considérant qu'il appartient désormais au CCAS d'acter la vente du bâtiment Foyer Lucien Dauven en en précisant les modalités.

**Après en avoir délibéré, la
commission :**

- ▶ ACTE la vente du Foyer Lucien Dauven, sis 4 rue Lucien Dauven – 14530 LUC-SUR-MER, cadastré AH 103 pour une surface totale de 228 m² au candidat n°2 – SASU La Capricieuse, pour un montant net vendeur de 177 562 € (soit 201 000 € FAI).
- ▶ AUTORISE Monsieur le Président à procéder à cette vente, à signer tout acte administratif et notarié ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la cession
- ▶ PRÉCISE que la recette de la vente sera inscrite au budget du CCAS

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	0

2025-030

Collecte du repas des anciens au profit de l'épicerie solidaire

A l'occasion du repas de anciens du 14 décembre 2025, une collecte a été organisée au profit de l'épicerie solidaire (association Cœur de Nacre Entraide).

Il a été récolté la somme de 331.50 €

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Votes Abstention :	0

INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDES D'EPICERIE SOLIDAIRE

7 demandes d'épicerie solidaire.

BONS DE NOEL

- 50 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 50 € pour une famille
- 80 € pour une famille
- 30 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 60 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille

BONS ALIMENTAIRES

- 40 € pour une famille
- 40 € pour une famille

TICKETS DE BUS

- 2 tickets de bus à un bénéficiaire

BOURSE SPORT

- 188 € à un bénéficiaire

DIVERS

Mme Claudie Crénel, vice-présidente, demande l'aide des membres de la commission pour réaliser une étude sur la mise en place d'un transport communal.



La séance est levée à 18h45.

Le Maire,
Philippe CHANU



La Secrétaire de séance,
Anne GUILLOU